



SECTION SPORTIVE
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MIXTE

Collège Pablo Neruda
Saint-Pierre-Des-Corps

ENCADREMENT SPORTIF

Des entraîneurs diplômés GAM/GAF

SUIVI SCOLAIRE

Un enseignant d'EPS
et
L'équipe éducative

SUIVI MEDICAL

Infirmière
et
Médecin



Collège Pablo Neruda
27 rue du 23 février 1950
37700 Saint-Pierre-Des-Corps
Tel : 02.47.44.02.62
Mail : ce.0370767h@ac-orleans-tours.fr



Qu'est-ce que la gymnastique artistique ?

La Gymnastique Artistique Féminine et Masculine (communément appelée GAF et GAM) permet de développer force, souplesse et grâce, ainsi qu'une très bonne coordination des mouvements.

Rejoindre la section sportive du collège, c'est aussi adhérer à plusieurs valeurs telles que : Respect, engagement, solidarité, responsabilité, plaisir et excellence.

La gymnastique se pratique sur 4 agrès pour les filles (le saut, les barres asymétriques, la poutre et le sol) et 6 pour les garçons (le saut, les barres parallèles, la barre fixe, les arçons, les anneaux et le sol). La complémentarité de ces agrès en fait une discipline très complète.



Qu'est-ce qu'une section sportive ?

La section sportive est un dispositif particulier qui offre la possibilité aux élèves volontaires de suivre un entraînement sportif plus soutenu tout en suivant une scolarité normale. Le collège et le club sportif ont créé un partenariat permettant de mettre en place des horaires aménagés et un suivi particulier des élèves.

Les élèves sont recrutés sur critères sportifs, scolaires et motivationnels.

Ce partenariat se fait ici entre le collège Pablo Neruda et le Patronage Laïque de Saint-Pierre-Des-Corps, club affilié à la Fédération Française de Gymnastique.

Comment intégrer la section ?

- En contactant le club par mail **avant le mardi 10 mai** : plsp.gym@orange.fr.
- En complétant dans son intégralité le dossier d'inscription à la section sportive : bilan scolaire, lettre de motivation etc... Une demande de dérogation devra être remplie pour les élèves retenus et qui ne relèvent pas du secteur du collège **jusqu'au 23 mai au plus tard** (se rapprocher du directeur ou de la directrice de l'école).
- Les candidats et candidates retenus seront définitivement admis(es) dès lors qu'ils ou elles auront satisfait à tous les examens médicaux demandés.

Quelle organisation de la section pour une plus-value éducative ?

- Deux entraînements de 2h par semaine.
- Participation aux compétitions UNSS et celles du club.
- Formation au rôle de juge UNSS et jugement en compétition.